

COMMUNE DE LORIGNE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 15 JUIN 2015 à 20 HEURES 30

Présents : LAETITIA COURTILOUX. MICHEL POUPARD. ISABELLE MACAUD. DORINE BARBEAU. JULIEN VIDARD. LAURENT BONNIN. STEPHANE CORNUAUD. PHILIPPE GAILLARD.

Absents : MAURICETTE BERNARD. DOMINIQUE BERNARD. MARGARET JOYCE

Secrétaire de séance : DORINE BARBEAU.

Décisions du Conseil Municipal :

Choix d'un architecte pour le projet salle des fêtes :

Le Conseil Municipal a étudié les 3 propositions des cabinets d'architectes ayant répondu à la demande concernant le projet de réhabilitation de la salle des fêtes.

Le comité de pilotage avait donné un avis favorable pour le cabinet des « architectes associés » de Niort et le Conseil a retenu ce cabinet après un vote de 10 voix pour.

Echange de terrain :

La commune de Lorigné possède une parcelle de terre « Les Marts » cadastrée ZD38 d'une contenance de 6 ares 12 ; cette parcelle est enclavée entre 2 autres appartenant à M. Renaudeau.

Le conseil émet un avis favorable à l'échange de terrain. Mr Renaudeau cède sa parcelle des Marts cadastrée ZD 39 d'une contenance de 3 ares 68 ainsi qu'une partie de sa seconde parcelle cadastrée ZD 36 pour 2 ares 44.

La commune sera donc propriétaire d'un terrain en bordure de voie devant la Balade de Queue d'Ageasse et M. Renaudeau possèdera une parcelle entière.

L'échange sera formalisé par un acte administratif et les frais de géomètre seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal désigne Mme Isabelle Macaud, 2^{ème} adjoint pour représenter la commune dans les actes passés sous la forme administrative.

Convention « voirie » avec la commune de Sauzé-Vaussais :

Le conseil municipal a autorisé Mme le Maire à signer une convention avec la commune de Sauzé-Vaussais concernant l'entretien des voies mitoyennes.

Cette convention définit le rôle de chaque commune pour les différents travaux sur les voies (élagage au lamier, débarnage, sablage, points à temps).

Kit mulching pour la tondeuse :

4 entreprises ont été contactées. L'entreprise Blanchard propose un kit mulching à 352 € ht avec les lames. Le conseil décide l'achat du kit pour la tondeuse (avec 10 voix pour).

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil a fait un point sur les communes nouvelles et sur sa volonté de faire perdurer l'école.

Le Conseil souhaite une rencontre avec les élus et le personnel Lorigné/Melleran afin de définir la future convention de prêt de matériel (tractopelle) entre nos 2 communes.

Fait à Lorigné le 19 juin 2015

Laëtitia Courtioux
Maire de Lorigné